



Startseite > Kirche > Bekanntmachungen > Entrée en vigueur de nouveaux statuts



Entrée en vigueur de nouveaux statuts

Un moment historique : l'apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider a convoqué les apôtres de district à une élection à bulletin secret. La raison en est l'adoption des nouveaux statuts de l'ÉNAI – abréviation de l'Église néo-apostolique internationale.

Les statuts, qu'est-ce que c'est, au juste ? L'ÉNAI est une association de droit suisse. Les membres sont l'apôtre-patriarche et tous les apôtres actifs dans le monde. La loi exige que les membres se dotent de statuts qui précisent les droits et devoirs de l'association. Ces statuts sont déposés au registre du commerce.

Les nouveaux statuts remplacent les anciens qui dataient de 2010. Parmi les nouveautés, il y a notamment un comité directeur. Celui-ci aura désormais pour mission d'assister et de conseiller l'apôtre-patriarche, par mandat du comité, dans les affaires financières de l'Église mondiale et de prendre les décisions qui s'imposent. Une première élection des membres du comité directeur a eu lieu lors de l'assemblée des délégués du 2 juin 2022 à Buenos Aires. Lors d'un vote à bulletin secret, les délégués ont choisi les apôtres de district Mark Woll (Canada), Michael Ehrich (Allemagne méridionale), Joseph Opemba Ekhuya (Afrique orientale) et l'apôtre Robert Worship (Afrique australe).

Répartir le pouvoir de décision

Par ces nouveaux statuts, l'apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider répartit des tâches définies sur plusieurs épaules. Conformément à l'article 16 des statuts en vigueur à partir du 6 juin 2022, des modifications peuvent être demandées par les

membres de l'ÉNAI, c'est-à-dire les apôtres. C'est ensuite l'assemblée des délégués qui prend la décision correspondante.

Un comité financier (« Finance Committee ») avait été introduit dès 2014 afin que davantage de personnes participent à la prise de décision. Avec le nouveau comité, qui est désormais inscrit à l'article 11 des statuts, l'apôtre-patriarche ne prend désormais plus seul les décisions financières essentielles.

L'apôtre-patriarche avait demandé la modification des statuts car les statuts de 2010 nécessitaient une actualisation fondamentale avec l'introduction de la nouvelle définition du ministère en 2019.

Désormais, une distinction encore plus claire est faite entre ordination, mandatement et nomination, et une structure de gouvernance moderne est créée pour les questions financières. En outre, l'article 12 permet désormais d'organiser des assemblées purement virtuelles. La pandémie liée au coronavirus a montré à quel point il est important de rester capable d'agir même si les possibilités de voyager sont limitées.

29 juin 2022

 [ENAI Statuts 2022](#) 190.50kb